

Ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance
PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES
(POSPH)

- SOUTIEN DE L'EMPLOI -

Le service de soutien de l'emploi du POSPH fournit des biens et des services destinés à réduire, voire à éliminer les obstacles à l'emploi auxquels font face les personnes handicapées répondant aux critères d'admission. « Emploi » veut dire tout travail à temps plein, à temps partiel ou à contrat pour lequel un employé gagne le salaire minimum ou plus.

Qui est admissible au soutien de l'emploi ?

Les candidats admissibles aux services de soutien de l'emploi du POSPH doivent souffrir d'un handicap physique ou intellectuel dont la durée prévue sera d'un an ou plus et qui rendra la recherche et la conservation d'un emploi difficile.

Le candidat doit également être :

- capable de préparer, d'accepter et de conserver un emploi
- résident de l'Ontario et âgé de 16 ans ou plus
- légalement autorisé à travailler au Canada

Une personne subissant une crise de travail ou ayant de la difficulté à trouver ou à conserver un emploi en raison de son handicap peut être admissible aux services de soutien de l'emploi du POSPH.

Les personnes bénéficiant des prestations d'invalidité ou de réadaptation issues des programmes publics ou privés suivants ne sont pas admissibles aux services de soutien de l'emploi du POSPH :

- programme Ontario au travail
- Régime de pensions du Canada – Prestations d'invalidité (RPC-i)
- assurance-emploi (a.-e.)
- Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)
- *Loi sur l'assurance-automobile obligatoire*
- programmes de traitement de la toxicomanie et de l'alcoolisme offerts par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée
- régimes privés d'assurance

Programmes de soutien

Il existe de nombreux programmes de soutien pour aider les personnes handicapées à réaliser leurs objectifs en matière d'emploi, à savoir :

- La ***planification et préparation à l'emploi***, qui comprend des activités comme la prospection des carrières, l'évaluation spécialisée

(psychologique, capacité de travail) et le travail à l'essai, dans le but d'identifier les services et le soutien dont les candidats ont besoin pour dénicher un emploi. La préparation à l'emploi peut également comporter le voyage et la formation de la mobilité, la formation en communication (langage ASL), l'enseignement correctif pour les personnes ayant des difficultés d'apprentissage et l'adaptation au travail. Les candidats ont le droit de poursuivre des activités reliées à la préparation à l'emploi à temps plein ou à temps partiel. En règle générale, ces activités sont d'une durée de six mois. Il existe des programmes de coordination et de courtage pour les personnes ayant besoin d'aide pour accéder aux divers services.

- La **formation en compétences d'emploi** regroupant des programmes de formation en compétences d'emploi (qui ne sont pas subventionnés par le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) ou par la *Loi sur l'éducation*), le travail non rémunéré, la formation sur place, l'apprentissage par ordinateur ou la formation en technologie adaptée. Les candidats peuvent poursuivre des activités reliées à la formation en compétences d'emploi à temps plein ou à temps partiel. Normalement, la formation dure jusqu'à un an mais peut être prolongée en fonction des besoins des candidats.
- Le **soutien aux travailleurs autonomes** comportant l'aide à l'élaboration d'un plan d'affaires; des programmes spécialisés à l'intention des travailleurs autonomes; des conseillers en affaires; des outils, de l'équipement et des fournitures; et des brevets, des certificats et des permis. Le service de soutien de l'emploi du POSPH ne subventionne pas les éléments suivants : l'achat du terrain, des bâtiments et des véhicules; la location des immeubles d'exploitation; l'achat d'une police d'assurance; le versement des frais judiciaires; le paiement des frais de transport; la rémunération des employés ni les paiements des prêts.
- Les **services de soutien à la formation** comprenant des outils et de l'équipement, des uniformes, des livres et de la papeterie, des tuteurs, des brevets et du matériel en braille ou en gros caractères.
- Les **accessoires fonctionnels** comprenant l'équipement dont l'employé a besoin pour réaliser son travail, à savoir les appareils facilitant la mobilité, les aides à la lecture et à l'écriture, les aides à l'audition, les ATS, les logiciels spécialisés et les ordinateurs adaptés dans les cas où le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels du ministère de la Santé et des Soins de longue durée n'accorde pas d'aide financière.
- Les **transports**, qui comprennent l'assistance pour faciliter le déplacement aux activités de préparation à l'emploi, à la formation et aux entretiens.
- Les **interprètes et intervenants gestuels** facilitant la demande des services de soutien de l'emploi, la réalisation des plans d'emploi, la

participation à la préparation et à la formation de l'emploi, les entretiens et le soutien d'emploi d'une durée d'application limitée.

- La **formation particulière au poste de travail**, qui vise à aider les candidats à s'adapter au nouveau travail et à atteindre le même seuil de productivité que leurs collègues. En règle générale, la formation particulière au poste de travail exige la liaison entre employé et employeur. Le besoin de ce genre de formation diminuera à mesure que le candidat deviendra plus autonome ou ne nécessitera qu'un soutien limité.
- Les **services de maintien à l'emploi** comprenant des services offerts aux personnes handicapées ayant besoin de soutien à long terme. En outre, ce service aide les employés à conserver leur travail et à surmonter les crises au travail. Ce genre de soutien, offert sur une base semestrielle ou annuelle, ne couvre que 10 % du temps pendant lequel l'employé est au travail.
- Le **soutien à la recherche du travail et au placement** ayant pour objet de découvrir les occasions de formation sur place et les emplois.

Plan d'emploi

Les candidats aux services de soutien de l'emploi du POSPH doivent fournir un plan d'emploi personnel. Le gouvernement subventionne les prestataires de services au sein de la communauté qui aident les personnes handicapées à mettre sur pied une stratégie d'emploi. Le public peut consulter les représentants des services de soutien de l'emploi du POSPH pour obtenir de plus amples renseignements sur les ressources spécialisées offertes aux personnes handicapées. Ceci peut comprendre des évaluations et des services diagnostiques déterminant les obstacles à l'emploi auxquels font face les personnes handicapées. Les bureaux régionaux disposent de la liste des services et des ressources destinés aux personnes handicapées.

En outre, le site Web du ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance propose une gamme d'information supplémentaire, à savoir des formulaires de demande ainsi qu'une explication des étapes à suivre pour les remplir en plus de la liste des bureaux.

Pour accéder au site Web, cliquez sur le lien suivant :

<http://www.cfcs.gov.on.ca/CFCS/fr/programs/IES/OntarioDisabilitySupportProgram/>

Autres programmes offerts par le Gouvernement de l'Ontario à l'intention des personnes handicapées

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités Connexion Emploi

Le programme Connexion Emploi donne au public les compétences et les connaissances nécessaires pour trouver et conserver un emploi. À peu près 80 % des participants au programme sont des jeunes. Les services du programme sont offerts dans 123 localités de l'Ontario. Des services à l'intention des adultes sont également disponibles dans 16 centres.

Services offerts :

Le programme Connexion Emploi comporte trois volets :

Le **service d'information et de présentation** fournit des renseignements sur les carrières et les professions, le marché local du travail, les possibilités de formation et les stratégies de recherche d'emploi. Il s'agit d'un centre de services direct et autodirigé ouvert au public.

Les services de **planification et de préparation à l'emploi** aident les personnes à préciser leurs besoins en matière d'emploi, à établir des objectifs à court et à long terme, à élaborer un plan d'action et à chercher un emploi. Cette fonction fournit de l'aide aux personnes âgées de 16 ans et plus, qui ne sont plus à l'école, qui sont sans emploi et qui ne reçoivent pas de prestations d'assurance-emploi ou de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Les services de **soutien au placement et de prospection d'emplois** permettent aux candidats d'améliorer leurs compétences et d'acquérir une expérience de travail grâce aux stages de travail, aux placements bénévoles, aux activités d'observation au poste de travail, aux possibilités de formation subventionnée en milieu de travail ou aux placements directs. Ce programme fournit de l'aide aux personnes âgées de 16 ans et plus, qui ne sont plus à l'école, qui sont sans emploi, qui ne participent pas à un programme de formation et qui ne reçoivent pas de prestations d'assurance-emploi ou de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Pour être admissibles au service, les participants âgés de plus de 24 ans doivent recevoir des prestations du programme Ontario au travail, un soutien du revenu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées ou doivent être sans emploi pour une période d'au moins six mois.

Les employeurs qui exploitent une entreprise en Ontario, qui désirent embaucher du personnel ou qui sont prêts à fournir une formation en milieu de travail peuvent bénéficier du programme Connexion Emploi.

Les centres de prestation de services du programme Connexion Emploi sont censés collaborer avec les CRHC, les centres municipaux du programme Ontario

au travail, le programme POSPH et d'autres intervenants locaux dans le but de cerner la façon dont les services fonctionnent par rapport aux autres programmes offerts dans la communauté et de déterminer la manière dont les participants peuvent bénéficier de l'ensemble des programmes et services.

Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler Renseignements Formation du ministère de la Formation et des Collèges et Universités au 1-800-387-5656.

Ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance Programmes de santé mentale communautaires

Le ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance subventionne de nombreux services d'emploi spécialisés ainsi que de nombreuses entreprises afin d'appuyer les personnes atteintes de maladie mentale grave. Des organismes de santé mentale, des hôpitaux, des hôpitaux psychiatriques provinciaux et même des personnes ayant un vécu psychiatrique offrent des programmes de santé mentale dans la communauté. La disponibilité et le genre des programmes et services proposés varient de région en région :

- ***Évaluation et planification professionnelle*** : ce programme évalue les aptitudes, les intérêts et les compétences de travail et scolaires des personnes atteintes de maladie mentale afin de prévoir des occasions de travail et d'éducation futures pour ces dernières.
- ***Placement*** : ce service repère les occasions de travail temporaire rémunérées, de placements non rémunérés ou encore de travail permanent rémunéré pour les personnes atteintes de maladie mentale. Les candidats recevront normalement un soutien externe pendant une durée prescrite pour faciliter la conservation de l'emploi.
- ***Emploi assisté*** : les programmes d'emploi assisté ont pour objet d'aider les candidats à trouver un travail qui réponde à leurs intérêts et compétences. Au besoin, les candidats reçoivent du soutien et de la formation personnalisés sur place.
- ***Entreprises alternatives exploitées par les usagers des services de santé mentale*** : il s'agit des entreprises créées et exploitées par des employés atteints de maladie mentale ou ayant un vécu psychiatrique. Les entreprises concernées offrent du travail à temps plein ou à temps partiel, soutenu par les pairs, selon de meilleures conditions du marché. Programme unique en son genre, il réunit le perfectionnement professionnel, l'adaptation au travail et l'éducation assistée dans un cadre autogéré.
- ***Entreprises parrainées par des organismes de santé mentale*** : il s'agit des organisations dont les propriétaires et les exploitants sont des organismes de santé mentale ou des hôpitaux. Ces organismes offrent des programmes de réadaptation et des occasions d'emploi à temps plein et à temps partiel au salaire minimum ou plus.

- **Éducation assistée** : ce programme prépare les personnes atteintes de maladie mentale à une éducation supplémentaire ou à l'emploi. En outre, le service s'intègre à un environnement pédagogique et fournit un soutien sur place.

Pour de plus amples renseignements sur les programmes d'emploi destinés aux personnes atteintes de maladie mentale grave et subventionnés par le ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance, prière de communiquer avec les bureaux régionaux du ministère. Les numéros de téléphone des bureaux régionaux se trouvent dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique.

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF)

Grâce à ce programme, les résidents de l'Ontario ayant un handicap de longue durée peuvent obtenir une aide financière pour se procurer des appareils et des accessoires fonctionnels de base qui répondent à leurs besoins et qui sont essentiels à leur autonomie. Le PAAF ne subventionne pas d'appareils et accessoires fonctionnels conçus pour le loisir, le travail ou l'école. En revanche, le programme subventionne le matériel exigé des activités quotidiennes et à la fois de travail, école et loisir, à savoir les fauteuils roulants et les aides à l'écriture.

Les appareils et accessoires fonctionnels subventionnés par le PAAF comprennent :

- ***l'équipement médical*** – équipement pour les diabétiques, matériel et équipement destinés à l'alimentation entérale, fournitures pour stomisés, oxygène et ventilateurs, appareils d'assistance respiratoire
- ***l'équipement de mobilité*** – orthèses, appareils de modification de la pression, prothèses
- ***l'équipement sensoriel*** – aides à la communication, aides à l'écriture, aides à l'audition, aides à l'orientation et à la mobilité

Pour de plus amples renseignements au sujet du programme d'appareils et accessoires fonctionnels du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, veuillez composer le 1-800-268-6021 (communication sans frais pour l'extérieur de Toronto) ou le 416-327-8804 (Toronto).

Pour accéder au site Web, prière de consulter l'adresse Web suivante, <http://www.gov.on.ca/health/indexf.html> et de cliquer sur le lien consacré au programme d'appareils et accessoires fonctionnels.

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée Services d'auxiliaires

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée subventionne des organismes qui offrent des services d'auxiliaires au domicile aux personnes handicapées pour leur permettre de vivre de façon autonome. Les services d'auxiliaires aident les personnes handicapées à accomplir leurs activités quotidiennes comme les soins personnels, le fait de prendre un bain, s'habiller, manger et respirer, les transferts, l'élimination et propreté, la communication essentielle, la préparation des repas et le ménage. Ce service d'activités de soutien peut être offert par l'intermédiaire des fournisseurs de services d'auxiliaires, des fournisseurs de services de logement avec services de soutien et le Direct Funding Program (programme de financement direct) (service d'auxiliaires autogéré).

Les personnes handicapées qui nécessitent des services d'auxiliaires peuvent recevoir du soutien dans le milieu de travail et dans un environnement d'éducation des adultes. (Nota : le ministère de la Santé et des Soins de longue durée n'aide pas les étudiants handicapés à prendre des notes, à passer leurs examens, à se rendre aux lieux des cours, etc. Ces activités sont la responsabilité de l'établissement d'enseignement ou des bureaux pour les personnes ayant des besoins particuliers des collèges et universités.)

Certains employeurs subventionnent des services d'auxiliaires pour leurs employés handicapés.

Comment accéder aux services d'auxiliaires : Les personnes handicapées peuvent obtenir directement des services d'auxiliaires. Pour obtenir des renseignements sur les fournisseurs de votre communauté, il suffit de communiquer avec les organismes suivants :

- le centre d'accès aux soins communautaires (CASC) de votre collectivité (vous pouvez également obtenir d'autres services des CASC tels que les services de visite ou d'autres services offerts par des organismes de soutien de la communauté)
- le centre de vie autonome de votre communauté
- les bureaux régionaux du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Les personnes souhaitant faire la demande aux services d'auxiliaires à Toronto sont priées de communiquer avec le Centre d'information sur les projets du Centre for Independent Living (CILT) de Toronto au 416-599-2458, au poste 34, ou au lien suivant : <http://www.cilt.ca>.

Pour de plus amples renseignements en ce qui concerne l'emplacement des CASC de la province, consultez le site Web du ministère de la Santé et des Soins de longue durée au lien suivant : <http://www.gov.on.ca/health/indexf.html> . Ensuite, cliquez sur le lien des centres d'accès aux soins communautaires ou

consultez le site Web des centres Ontario Association Community Care Access (OACCAC) au <http://www.oaccac.on.ca/>.

Pour connaître l'emplacement des centres de vie autonome en Ontario, consultez le site Web du CILT au <http://www.cilt.ca> et cliquez sur le lien Ontario Network of Independent Living Centres. Vous pouvez également composer le 1-800-354-9950.

Pour faire la demande au Direct Funding Program (programme de financement direct) (service d'auxiliaires autodirigé), prière de communiquer avec le Centre for Independent Living (centre de vie autonome) de Toronto au 416-599-2458 (Toronto), ou au 1-800-354-9950 (extérieur de Toronto) ou consultez le site Web au <http://www.cilt.ca>.

Renseignements sur Internet portant sur les services destinés aux personnes handicapées

Réseau handicap <http://www.disabilityweblinks.ca>

Aux Portes de la diversité <http://www.equalopportunity.on.ca>

Le Conseil Canadien de la réadaptation au travail <http://www.ccrw.org>

Enablelink <http://enablelink.org>

Workink Ontario <http://on.workink.com>

Employeurs sans obstacles (CCDP) <http://www.chrc-ccdp.ca/ee/bfe-eso.asp?l=f>

La présentation intitulée « Tapping the Talents of People with Disabilities » du Conference Board of Canada:

<http://www.conferenceboard.ca/pdfs/TAPtalentsSumFr.pdf>

La publication de Workink Alberta intitulée « Employment Series for People with Disabilities » <http://ab.workink.com>

Le Directory for Accessibility de la Marche des dix sous de l'Ontario. Il s'agit de la liste des services d'experts-conseils d'organismes visant à améliorer l'accès aux services pour les employés et clients handicapés.

<http://accessibilitydirectory.ca>